

SENATE



SÉNAT

CANADA

Thursday, December 13, 2007

Le jeudi 13 décembre 2007

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

FIFTH REPORT

CINQUIÈME RAPPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-12, An Act to amend the Bankruptcy and Insolvency Act, the Companies' Creditors Arrangement Act, the Wage Earner Protection Program Act and chapter 47 of the Statutes of Canada, 2005, has, in obedience to the Order of Reference of Thursday November 15, 2007, examined the said Bill and now reports the same without amendment. Your Committee appends to this report certain observations relating to the Bill.

Votre Comité, auquel a été déferé le Projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, la Loi sur le Programme de protection des salariés et le chapitre 47 des Lois du Canada (2005), a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 15 novembre 2007, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement. Votre Comité joint à ce rapport certaines observations relatives au projet de loi.

Respectfully submitted,

Respectueusement soumis,

*Le président,*

W. DAVID ANGUS, Q.C. c.r.  
*Chair*



**OBSERVATIONS TO THE  
FIFTH REPORT OF THE  
STANDING SENATE COMMITTEE ON  
BANKING, TRADE AND COMMERCE  
(BILL C-12)**

As was the case with Bill C-55, An Act to establish the Wage Earner Protection Program Act, to amend the Bankruptcy and Insolvency Act and the Companies' Creditors Arrangement Act and to make consequential amendments to other Acts, we are reporting Bill C-12 without having conducted our usual comprehensive study and review. We are doing so in support of stakeholders who have indicated that certain aspects of the bill should be implemented without delay in order to assist those workers who have unpaid wages or earned vacation pay.

As the Committee noted in our Seventeenth Report in the 38<sup>th</sup> Parliament, we unanimously support and approve of wage earner protection for the workers of bankrupt employers. In our November 2005 report, we indicated that enhanced protection for these vulnerable creditors was long-overdue. More than two years later, we continue to believe that the need is urgent.

That having been said, we are mindful that some stakeholders have reservations about several provisions of Bill C-12 as well as about certain other aspects of Canada's bankruptcy and insolvency regime. In his appearance before the Committee on 29 November 2007, the Minister of Labour indicated the possibility that, perhaps as early as next year, further amendments to the regime could occur. Within this context, we intend to continue our work on this important framework legislation, and will be inviting submissions from stakeholders early in 2008. It is our hope that recommendations made as a consequence of

**OBSERVATIONS ANNEXÉS AU  
CINQUIÈME RAPPORT DU  
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES BANQUES ET DU COMMERCE  
(PROJET DE LOI C-12)**

Nous faisons rapport sur le projet de loi C-12 sans avoir effectué l'examen approfondi habituel, comme ce fut le cas pour le projet de loi C-55, Loi édictant la Loi sur le Programme de protection des salariés et modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et d'autres lois en conséquence. Des groupes d'intéressés ont en effet indiqué que certains éléments du projet de loi devraient être mis en œuvre sans tarder afin de venir en aide aux travailleurs qui n'ont pas reçu leur salaire ou leur paye de vacances.

Comme nous l'avons signalé dans le Dix-septième rapport de la 38<sup>e</sup> législature, nous approuvons à l'unanimité la protection des travailleurs dont l'employeur a déclaré faillite. Dans le rapport de novembre 2005, nous indiquons que la protection de ces créanciers vulnérables s'imposait depuis longtemps. Plus de deux ans plus tard, nous continuons de croire qu'il s'agit d'une obligation impérative.

Cela dit, nous sommes conscients que des groupes d'intéressés ont des réserves à l'égard de certaines dispositions du projet de loi C-12 et d'autres éléments du régime de la faillite et de l'insolvabilité. Dans son exposé au Comité, le ministre du Travail a fait savoir que de nouvelles modifications au régime seraient peut-être apportées l'an prochain. Dans ce contexte, nous comptons continuer de travailler à cette importante loi-cadre et nous inviterons les intéressés à soumettre un mémoire au début de 2008. Nous espérons que les recommandations faites à la suite de cette étude seront étudiées avec tout le sérieux

this study will receive serious consideration by the government.

Finally, the Committee reiterates the point made in our observations on Bill C-55: the *Bankruptcy and Insolvency Act* and the *Companies' Creditors Arrangement Act* constitute framework legislation that affects the Canadian economy and all Canadians. We believe it essential that ongoing review occur in order to ensure that the legislation is appropriately amended from time to time and continues to meet its intended goals.

voulu par le gouvernement fédéral.

Enfin, nous réitérons comme nous l'avons fait dans nos observations sur le projet de loi C-55, que la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* constituent un cadre juridique indispensable car il a des conséquences sur l'économie canadienne et pour l'ensemble de la population du pays. Il est de première importance que l'examen régulier se poursuive afin que la loi continue d'atteindre ses objectifs.